



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de CHF 2'650'000.- pour la réfection et le réaménagement de l'avenue Charles-Naine et la réfection et l'élargissement de la rue du Bois-Noir

(du 11 février 2009)

### **AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Introduction**

Depuis quelques années, l'Ouest de la Ville connaît d'importantes évolutions, avec en particulier la réouverture de la gare du Crêt-du-Loche, l'ouverture au trafic du tronçon de la H20 reliant le Haut-du-Crêt à Néode, la réfection du pont des Eplatures et des rues Chevrolet – Crêtets et, à l'extrémité de cette dernière, la construction d'un giratoire au carrefour avec le Boulevard de la Liberté.

L'érection récente de plusieurs bâtiments industriels, celle du centre des Entilles et les aménagements y relatifs, l'ouverture de procédures de plan spécial pour déterminer l'avenir à moyen et long terme du site de la scierie des Eplatures et l'évolution de celui de Jumbo/Manor/Coop, ainsi que le début de la construction d'un centre commercial Migros à l'avenue Charles-Naine contribuent aussi à modifier le visage et le fonctionnement de cette partie de la ville.

En outre, à la suite de longues discussions entre le service des Ponts et Chaussées, la Ville et les associations concernées, l'Etat envisage de réhabiliter/requalifier l'ancienne H20 (désormais RC 1320) entre le Haut-du-Crêt et le pont des Eplatures, voire le giratoire des Forges.

Ce projet qui devrait être soumis au Grand Conseil au printemps 2009 intégrera notamment la volonté de l'association « Chemin des rencontres » de relier les gares du Locle et de La Chaux-de-Fonds par un itinéraire favorable à la mobilité douce. Enfin, le projet de contournement sud de la Ville par la réalisation de l'un des maillons manquants de la H20 est également à l'étude entre les services de l'Etat et la Ville, en collaboration avec la Confédération.

Dans ce contexte, tant l'Etat que la Ville considèrent que le trafic de transit Est-Ouest doit être reporté autant que possible sur les axes récemment refaits, au sud de la vallée (Chevrolet-Crêtets en attendant la H20), subsidiairement sur le prolongement du Pod sur la rue du Locle et le boulevard des Eplatures. L'avenue Charles-Naine, quant à elle, doit progressivement servir uniquement de route de desserte et voir son trafic de transit reporté sur les axes susmentionnés, en particulier du fait de l'augmentation du trafic induit par la présence des centres commerciaux et d'entreprises dont les effectifs se sont accrus ces dernières années. Le potentiel de construction de bâtiments d'habitation au Nord de l'Avenue justifie également cette option. Un aménagement conforme à la nouvelle fonction de l'avenue et contribuant à lui donner un caractère plus urbain doit également être envisagé.

L'extrémité ouest de la rue du Bois-Noir (qui débouche sur l'avenue Charles-Naine) est également concernée par ces projets de réaménagement car l'implantation de Migros sur ce nouveau site et les perspectives d'urbanisation laissées ouvertes par le plan de quartier en vigueur laissent percevoir à terme des possibilités de développement (habitat notamment) qui nécessitent d'être anticipées de manière à éviter plus tard une intervention lourde.

C'est pourquoi, soucieux de présenter une vision globale de l'aménagement de ce secteur et de réaliser ce projet à l'occasion de la construction du centre commercial Migros (premier pas dans l'urbanisation de ce secteur), le Conseil communal a conclu, lors de la délivrance du permis de construire, une convention fixant notamment le principe d'une prise en charge partielle du réaménagement de l'avenue Charles-Naine par la coopérative Migros.

Cette convention est également à l'origine du retrait d'une opposition dans la mesure où elle règle la question des places de stationnement et la circulation des cycles à cet endroit.

L'ouverture d'un nouveau centre commercial est en effet de nature à générer un surcroît de trafic et des mesures d'accompagnement doivent être prises parallèlement. L'étude commanditée dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire en témoigne d'ailleurs (entre 10% et 22% d'augmentation aux endroits les plus critiques, soit sur l'avenue Charles-Naine, au droit des entrées des parkings des centres commerciaux).

Compte tenu de cet accroissement attendu du nombre de mouvements de véhicules dans le secteur, il est important d'anticiper et de prendre *a priori*, ou au plus tard simultanément à l'ouverture du nouveau centre, des mesures destinées à décharger l'avenue Charles-Naine d'une partie du trafic de transit qui passe par-là et d'autre part de favoriser la mobilité douce pour accéder aux commerces. Faute de quoi, d'une situation déjà difficile aujourd'hui (notamment aux heures de pointes et les samedis de grande affluence), le risque d'engorgement systématique sur ce tronçon s'accroîtrait, avec son lot de conséquences négatives (perte de la cadence pour les véhicules TRN sur la ligne 4, traversées piétonnes difficiles, accès cyclistes périlleux, énervements, pertes de temps, pollutions, etc.).

A ces éléments s'ajoute le fait non négligeable que la rue se trouve sur toute sa longueur dans un état fort dégradé et qu'il convient de revoir l'ensemble de l'ouvrage, du caisson à la couche de roulement.

Ainsi, et comme vous pourrez le constater ci-après dans la description du projet, les options prises en matière de réalisation, tant au niveau des infrastructures que des aménagements urbains, permettent d'anticiper les enjeux liés à l'accroissement de la circulation en contraignant le trafic de transit à emprunter les axes collecteurs (notamment H20) pour libérer un secteur destiné à moyen terme à s'urbaniser.

## **Le projet**

Vous pouvez ainsi découvrir ci-joint le projet de réaménagement de l'avenue Charles-Naine et de la rue du Bois-Noir. Nous distinguons deux secteurs sur lesquels les interventions n'ont pas la même ampleur.

### *Charles-Naine*

L'état dégradé de la chaussée impose sa réfection complète, sous peine de devoir reprendre l'entier de cet aménagement d'ici quelques années, en particulier si le nombre de poids lourds empruntant ce tronçon s'accroît avec l'ouverture et la transformation des centres commerciaux.

Il est également envisagé de poursuivre selon le programme mis en place par les Travaux publics la mise en système séparatif du collecteur depuis le carrefour Charles-Naine - Châtelot jusqu'au centre commercial Migros.

Tout en intégrant les préoccupations purement techniques évoquées ci-dessus, le projet entend proposer des mesures d'accompagnement en vue de limiter l'impact de l'accroissement des mouvements de véhicules générés par l'ouverture du nouveau centre commercial en prévoyant notamment l'élargissement de la chaussée, la création d'une zone de rencontre au droit des entrées des deux centres commerciaux du site (limitation à 20 km/h et priorité donnée aux piétons), la réalisation d'une bande cyclable sur toute la longueur de l'avenue (avec distance de sécurité séparant cette bande cyclable des voitures stationnées) et la réduction à une seule piste voitures dans chaque sens.

L'espace sis en zone de rencontre se trouve sur un seul niveau et accueille le quai TRN surmonté d'abribus. On y trouve également des bancs ainsi que différents éléments de mobilier urbain (stationnement vélos, panneaux publicitaires, etc.). Compte tenu du statut de cet espace, les déplacements piétons entre les deux centres commerciaux ainsi que dans toute la zone sont privilégiés et le trafic est ralenti.

Ce train de mesures est imaginé dans le but d'encourager la mobilité douce également lors des déplacements pour les achats (pratique déjà fort répandue dans d'autres régions de Suisse).

Le projet garantit néanmoins la possibilité d'accéder en voiture aux différents centres commerciaux du site et prévoit des accès aux parkings depuis l'ouest (comme aujourd'hui) mais également depuis l'est (nouveau).

Les mesures envisagées sont notamment favorisées depuis le réaménagement de l'avenue Louis-Joseph-Chevrolet et l'ouverture de l'autoroute H20 qui permet de canaliser en amont les véhicules qui transitaient auparavant par l'avenue Charles-Naine et d'absorber une partie des véhicules qui se rendent sur site et de les faire y accéder par l'ouest, l'accès par l'est étant ainsi délesté d'une partie de sa charge.

Des possibilités de stationnement sur domaine public sont maintenues mais uniquement au Nord ; la concrétisation d'une nouvelle politique de stationnement (extension progressive de la zone bleue) permettra d'augmenter la rotation des véhicules en stationnement et de réduire ainsi le nombre de places nécessaires<sup>1</sup>.

Les places conservées les plus proches des entrées des centres commerciaux sont réservées aux handicapés (1 case) et au stationnement de courte durée 30', les autres seront en zone bleue.

Une rangée d'arbres de bout en bout de l'avenue marque une délimitation entre l'espace piétons (trottoir) et l'espace circulation (mixte vélos, bus et voitures) et contribue à donner à l'avenue un caractère plus convivial et plus urbain.

Pour des raisons liées à la sécurité des avions en phase d'approche et d'atterrissage, les arbres à planter ne dépasseront pas une hauteur convenue avec la direction d'ARESA. Une essence appropriée sera donc définie d'entente entre le Service d'urbanisme et le Service des espaces verts.

---

<sup>1</sup> La diminution des possibilités de stationnement ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de stationnement fera l'objet d'une information aux entreprises voisines de manière à les avertir suffisamment tôt et les encourager à mettre en œuvre des plans de mobilité pour leurs employés.

*Bois-Noir*

En lien avec les travaux du chantier Migros et en vue d'anticiper le développement futur des parcelles situées en ouest de la rue du Bois-Noir, il est prévu de doubler la largeur de la route sur le tronçon situé entre le carrefour Bois-Noir – Châtelot et la redescente de Bois-Noir sur Charles-Naine (non comprise). Cela nécessite de reprendre tout le caisson ainsi que les couches supérieures d'enrobé.

Un plan de quartier est actuellement toujours en vigueur et prévoit la construction d'immeubles de moyenne densité. Toutefois, tant et aussi longtemps qu'aucun projet de construction n'est envisagé sur le secteur ouest, cette portion de la rue du Bois-Noir restera destinée uniquement à la circulation des transports publics.

Ainsi, seule la largeur nécessaire à l'exploitation actuelle de la route par les TRN sera carrossable. L'autre moitié sera revêtue de chaille et enverdurée de manière à en réduire l'impact visuel.

**Détail du coût total du projet par poste***Charles-Naine – 1.*

▪ Génie civil	CHF	1'800'000.-
▪ Infrastructures TRN		20'000.-
▪ Arborisation		55'000.-
▪ Mobilier urbain		90'000.-
▪ Signalisation		25'000.-
▪ Divers et imprévus 3%		60'000.-
<b>▪ Total 1.</b>	<b>CHF</b>	<b>2'050'000.-</b>

Le montant important du poste « génie civil » se justifie par l'état fort dégradé de la chaussée et la nécessité d'intervenir compte tenu de l'augmentation de la charge de trafic – notamment poids-lourds – attendue.

*Bois-Noir – 2.*

▪ Génie civil	CHF	600'000.-
<b>Total 2.</b>	<b>CHF</b>	<b>600'000.-</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>CHF</b>	<b>2'650'000.-</b>

## **Participation financière de Migros aux coûts de réalisation sur le secteur Charles-Naine**

La participation de Migros s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec la Ville et s'appuie plus particulièrement sur son point 6, qui prévoit que Migros finance les travaux de réaménagement (circulation des cycles, places de stationnement, trottoirs et arborisation) sur le tronçon de l'avenue qui borde ses parcelles.

Le montant précis qui sera porté à la charge de Migros en vertu de cette convention fait encore l'objet de négociations, de sorte que le Conseil communal ne peut qu'indiquer ici qu'il escompte une part de l'ordre de 25 % de l'investissement pris en considération pour l'aménagement de l'avenue Charles-Naine. Cette participation viendra en déduction du crédit sollicité par la présent rapport.

## **Calendrier de réalisation**

La réalisation du projet dépend de plusieurs paramètres, à savoir d'une part de l'issue des négociations avec Migros et d'autre part des procédures idoines qui découlent des différentes phases d'acceptation du projet par le Conseil général dans un premier temps et dans un second temps de la procédure d'adjudication des marchés publics.

### *Charles-Naine*

Le Conseil communal espère pouvoir débiter la première étape (partie Est de l'avenue Charles-Naine et zone de rencontre) des travaux dans le courant du mois de mai 2009 et achever la dernière étape (partie Ouest) en 2010.

### *Bois-Noir*

Les travaux sur Bois-Noir ont été planifiés sur 2009 et 2010 également. Ils portent en 2009 sur la mise en séparatif du collecteur et en 2010 sur l'élargissement de la rue à deux voies.

## **Conséquences sur les finances**

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2009 pour un montant de CHF 1'000'000.- (Charles-Naine), respectivement de CHF 500'000.- (Bois-Noir), à solliciter sur le compte des Travaux publics. La charge d'intérêts y relative est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget.

Au vu de l'importance des travaux de génie-civil nécessaires, le montant indiqué au budget 2009 permet de boucler les travaux planifiés et coordonnés avec les autres services pour cette année.

Compte tenu de l'ampleur nouvelle donnée au projet, dans le but de donner un caractère beaucoup plus urbain à ce site (il faut songer ici à la valorisation future des terrains sis au nord de l'avenue), l'option a été prise de considérer l'ensemble de l'avenue comme un tout et non plus uniquement dans sa portion est comme c'était le cas initialement.

Dans la mesure où les travaux seront étalés sur deux exercices, et où la participation de Migros viendra en déduction du crédit sollicité, cela ne provoquera toutefois aucun dépassement du budget 2009 des investissements.

Les montants relatifs au solde des travaux, aussi bien pour Charles-Naine que pour Bois-Noir, seront dépensés en 2010.

Ainsi, nous vous présentons en annexe les conséquences financières globales que représente cet investissement.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Les travaux de génie civil ne pouvant être effectués par les services de la Ville, ceux-ci seront confiés à une entreprise spécialisée. Aucune conséquence sur les ressources humaines n'est donc à prévoir.

### **Rapprochement et collaborations avec Le Locle**

Le projet n'aura aucune incidence en lien avec un éventuel rapprochement avec la Ville du Locle.

### **Éléments relatifs au développement durable**

L'impact du projet sur le développement durable est positif puisqu'il entend améliorer la convivialité et les modes de déplacements doux par des aménagements de modération du trafic.

En terme d'information et de sécurité des abords du chantier, les travaux prévus dans ce rapport seront gérés comme l'ensemble des autres chantiers viteos – Travaux publics, selon la systématique convenue.

### **Conclusion**

La Commission des infrastructures a préavisé ce rapport par dix voix contre une. La Commission d'urbanisme sera consultée le 12 février.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'adopter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Jean-Pierre Veya

La chancelière  
Muriel Barrelet

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 2'050'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection et le réaménagement de l'avenue Charles-Naine.

**Art. 2.-** Un crédit de CHF 600'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection et l'élargissement de la rue du Bois-Noir.

**Article 3.-** Ces crédits figureront au compte des investissements pour un montant total de CHF 2'650'000.-. La participation de tiers sera portée en déduction du crédit prévu à l'article premier.

**Article 4.-** L'investissement sera amorti au taux annuel moyen de 2.8%.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président  
Philippe Lager

Le secrétaire  
Cyril Pipoz

**Annexes :** conséquences financières globales  
plans du projet

	Base de calcul (CHF)	Amortissement (%)	Montant de l'amort. (CHF)	Taux d'intérêt (%)	Montant de l'intérêt calculé sur la moitié de l'investissement (CHF)	Charge financière annuelle totale (C+E)
	A	B	C	D	E	F
Génie civil	2'400'000.-	2.5	60'000.-	3.8	45'600.-	105'600.-
Infrastructures TRN	20'000.-	5.0	1'000.-	3.8	380.-	1'380.-
Arborisation	55'000.-	2.0	1'100.-	3.8	1'045.-	2'145.-
Mobilier urbain	90'000.-	10.0	9'000.-	3.8	1'710.-	10'710.-
Signalisation	25'000.-	10.0	2'500.-	3.8	475.-	2'975.-
Divers et imprévus 3%	60'000.-	2.8	1'680.-	3.8	1'140.-	2'880.-
<b>TOTAL</b>	<b>2'650'000.-</b>	<b>2.8</b>	<b>75'280.-</b>	<b>3.8</b>	<b>50'350.-</b>	<b>125'690.-</b>

La participation de Migros à l'investissement réduira proportionnellement les conséquences financières décrites dans le tableau ci-dessus.



